



**PROCÈS-VERBAL** d'une séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Lac-Sergent tenue le jeudi 27 janvier 2022 à 13H00, au lieu ordinaire des séances, à l'Hôtel de Ville, 1525, chemin du Club-Nautique à Lac-Sergent.

**Présences**

Yves Bédard, maire  
Jean Leclerc, conseiller  
Diane Pinet, conseillère

**Absences**

Daniel Arteau, conseiller  
Stéphane Martin, conseiller

Ces membres du Conseil de la Ville de Lac-Sergent, formant quorum. Assiste également à la séance Vincent Rolland, directeur général intérimaire.

---

**OUVERTURE**

Le maire, Yves Bédard, souhaite la bienvenue et déclare l'ouverture de la séance extraordinaire.

---

**1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

M. Yves Bédard, maire fait la lecture de l'ordre du jour.

1. Lecture et adoption de l'ordre du jour
2. Première période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
3. Résolutions
- 3.1 Réseau Ville-Éponge / Mise en place d'un programme de jardin de pluie pour les citoyens de Lac-Sergent
4. Deuxième période de questions portant uniquement sur les sujets discutés
5. Clôture de la séance
6. Levée de la séance

**EN CONSÉQUENCE,**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents incluant le maire,

**D'ADOPTER** l'ordre du jour de la présente séance de ce conseil tel que présenté.

**Par la résolution No 22-01-029**

---

**2. PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LES SUJETS À L'ORDRE DU JOUR**

Aucune question.

---

**3. RÉOLUTIONS**

**3.1 RÉSEAU VILLE-ÉPONGE / MISE EN PLACE D'UN PROGRAMME DE JARDIN DE PLUIE POUR LES CITOYENS DE LAC-SERGENT**

**CONSIDÉRANT QUE** le lac Sergent est soumis à plusieurs enjeux de qualité de l'eau, dont la sédimentation et la présence trop élevée de nutriments;

**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs secteurs de la municipalité de Lac-Sergent se situent en zone inondable;

**CONSIDÉRANT QUE** les enjeux de qualité de l'eau du lac sont étroitement liés aux eaux de ruissellement;



**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Sergent a à cœur de protéger la qualité de l'eau et l'intégrité du lac Sergent;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Sergent a mise en place plusieurs mesures pour réduire les nuisances sur la qualité de l'eau du lac Sergent, dont l'aménagement de trappes à sédiments en amont du lac, le changement des fosses septiques et s'assurer de faire respecter la réglementation sur la protection du 5 mètres des bandes riveraines;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Sergent souhaite impliquer les citoyens dans la protection du lac et poser des actions dans l'emprise des terrains résidentiels, notamment en ce qui a trait à l'aménagement des bandes riveraines et de jardins de pluie;

**CONSIDÉRANT QUE** la municipalité de Lac-Sergent reconnaît l'importance et l'utilité des jardins de pluie pour la filtration, l'infiltration et la rétention des eaux de ruissellement et qu'ainsi, ceux-ci peuvent avoir des impacts favorables sur la qualité de l'eau du lac Sergent et sur la diminution des risques d'inondation;

**CONSIDÉRANT QUE** des opportunités de financement pour des projets d'infrastructures vertes permettant l'adaptation aux changements climatiques pour les municipalités sont actuellement envisageables;

**EN CONSÉQUENCE** il est

**PROPOSÉ** par Jean Leclerc, conseiller

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution **22-01-030**

**QUE** la municipalité soutienne et s'engage dans le projet de Programme de jardin de pluie pour les citoyens de Lac-Sergent, proposé par le CRE Capitale-Nationale;

**QUE** la municipalité accepte de collaborer avec le CRE Capitale-Nationale et CAPSA pour la réalisation de ce projet;

**ET QUE** la municipalité réserve un montant de dix mille dollars (10 000 \$) en provenance de la réserve environnementale, pour soutenir l'achat des végétaux aux citoyens.

---

#### **4. PÉRIODE DE QUESTIONS PORTANT UNIQUEMENT SUR LES SUJETS DISCUTÉS**

Aucune question.

---

#### **5. CLÔTURE DE LA SÉANCE**

L'ordre du jour étant épuisé, monsieur le maire, remercie les membres du Conseil et les personnes présentes et déclare la fin de la séance.

---

#### **6. LEVÉE DE LA SÉANCE**

**IL EST PROPOSÉ** par Diane Pinet, conseillère

**ET RÉSOLU** à l'unanimité des membres présents, incluant le maire

Par la résolution No **22-01-031**

**QUE** la séance soit levée à 13H10.

---

**YVES BÉDARD**  
MAIRE

---

**VINCENT ROLLAND**  
Directeur général et greffier par intérim